

**La Convention faite à Rabat le 28 février 2018
entre le Royaume du Maroc et la République
populaire du Bangladesh tendant à éviter la
double imposition et à prévenir l'évasion
fiscale en matière d'impôts sur le revenu**

**Dahir n° 1-19-04 du 18 joumada I 1440
(25 janvier 2019) portant promulgation de la
loi n° 22-18 portant approbation de la
Convention faite à Rabat le 28 février 2018
entre le Royaume du Maroc et la République
populaire du Bangladesh tendant à éviter la
double imposition et à prévenir l'évasion
fiscale en matière d'impôts sur le revenu.¹**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohamed VI)

Que l'on sache par les présentes – puisse Dieu en élever et en fortifier
la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 42, 50 et 55 (2^{ème} alinéa),

A DECIDE CE QUI SUIIT :

Est promulguée et sera publiée au Bulletin officiel, à la suite du
présent dahir, la loi n° 22-18 portant approbation de la Convention faite à
Rabat le 28 février 2018 entre le Royaume du Maroc et la République
populaire du Bangladesh tendant à éviter la double imposition et à
prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, telle
qu'adoptée par la Chambre des représentants et la Chambre des
conseillers.

Fait à Rabat, le 18 joumada I 1440 (25 janvier 2019).

Pour Contreseing :

Le chef du gouvernement,

SAAD DINE EL OTMANI.

1 - Bulletin Officiel n° 6754 du 15 joumada II 1440 (21-2-2019), p190.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du " Bulletin officiel " n° 6749 du
28 joumada I 1440 (4 février 2019).

Loi n° 22-18
portant approbation de la Convention faite à
Rabat le 28 février 2018 entre le Royaume du
Maroc et la République populaire du Bangladesh
tendant à éviter la double imposition et à
prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts
sur le revenu

Article unique

Est approuvée la Convention faite à Rabat le 28 février 2018 entre le Royaume du Maroc et la République populaire du Bangladesh tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.